



FONDS DE COMMERCE A CEDER SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE

LJ : SAS BIOSPHERE

JUGEMENT DE LJ : 17/02/2026

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94 - Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation Simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : ALIMENTATION GENERALE (BAIL TOUS COMMERCES sauf poissonnerie et activités interdites par le règlement de copropriété de l'immeuble)

ADRESSE : 15 Boulevard du Général Vautrin 06400 CANNES

ENSEIGNE : LA VIE CLAIRE

CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE (01/01/24 AU 31/12/2024) : 154.022 €

BAIL :

DUREE : Jusqu'au 29 mai 2027

LOYER : 1.000 € TTC mensuel

DEPOT DE GARANTIE A RECONSTITUER : 3 mois de loyer hors TVA

DESTINATION DES LOCAUX : Alimentation Générale

SUPERFICIE : environ 52.95 m2 comprenant Magasin 35,51 m2 arrière magasin (garage) 15,88 m2, WC 1,56 m2

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au 24 mars 2026 à 17 h en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 50.000 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur une fois la vente parfaite.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS BIOSPHERE

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.